

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 10 juin 2014 complétant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État – session 2014

NOR : INTA1411767A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État ainsi qu'à la composition et au fonctionnement des jurys;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2014 autorisant, au titre de l'année 2014, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État;

Vu l'arrêté du 13 février 2014 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État – session 2014;

Sur la proposition du secrétaire général du ministère de l'intérieur,

Arrête:

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État – session 2014:

Mme Catherine BONNEAU, attachée principale d'administration, chef de bureau de la ville et de la rénovation urbaine, préfecture de la Seine-et-Marne;

M. Laurent CALMETTES, attaché principal d'administration, chef du bureau des étrangers, préfecture de la Sarthe;

M. Frédéric DAMIEN, attaché principal d'administration, chef du bureau des libertés publiques, préfecture du Nord;

Mme Hélène DEBRUGE, attachée principale d'administration, chef du bureau de la citoyenneté, préfecture du Nord;

Mme Patricia KHUN, attachée principale d'administration, chef du bureau des adjoints de sécurité, direction des ressources et des compétences de la police nationale;

Mme Ghislaine LUCOT, attachée principale d'administration, directrice des ressources humaines et de la mutualisation des moyens, préfecture de l'Aisne;

M. Jean-Claude SCHMIDT, attaché principal d'administration, chargé de mission à la direction de l'immigration et de l'intégration, préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Article 2

Le secrétaire général du ministère de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 juin 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*La sous-directrice du recrutement
et de la formation,*

I. CHAUVENET-FORIN